

Presses universitaires de Rennes

Les œuvres protestantes en Europe | Céline Borello

Les œuvres dans
la *Manne mystique*
de Claude
Brousseau : une
 sémiotique de

l'engagement réformé sous la Révocation

Chrystel Bernat

p. 75-97

Résumé

Explorant le thème des œuvres dans l'édifice littéraire de Claude Brousson, cette enquête se présente comme une approche de la définition peu ou prou équivoque que le prédicateur leur attribue dans le contexte de la crise révocatoire. En s'enquérant de la sémiotique, qui a trait au signe et au sens, l'examen vise à déchiffrer l'interprétation que Brousson a des œuvres, et tend à analyser leur articulation à son herméneutique combative. Quelles valeurs le prédicateur du Désert leur confère-t-il ? Quels usages et fonctions leur prête-t-il dans les modalités de défense de la religion réformée ? Examinant les formules hétérodoxes que lui arrache l'impératif de redressement de sa communauté, le propos vise à cerner leur place de choix dans son programme de résistance spirituelle et les effets de la politique oppressive sur sa compréhension et sa valorisation militante des œuvres.

In developing the theme of the works in the literary production of Claude Brousson, this study presents itself as an approach of the more or less ambiguous definition that the preacher gives of the term in the context of the crisis of the Revocation. Taking semiotics into account – which is about signs and meanings –, the analysis aims at deciphering what interpretation Brousson has of the works and tends to study their position within his fighting writing. What values does the preacher of the Desert attach to them? What purposes does he attribute to them concerning the modes of defense of the Protestant religion? Examining the heterodox phrases used under the necessity of putting his community right, the intention is to define their substantial role in his program of spiritual resistance and the effects of the oppressive policy on his understanding and his militant development of the works.



« L'on accuse injustement nôtre Religion d'être
ennemie des bonnes œuvres¹. »

- 1 Le thème des œuvres jalonne l'édifice littéraire de Claude Brousson (1647-1698). Des premiers écrits apologétiques des années 1680 au recueil posthume de ses lettres et opuscules paru en 1701, le pasteur se livre à diverses explicitations. Si la plupart de ces textes donnent prise à un discours conforme à l'orthodoxie calvinienne, sa prédication, éditée en recueil en 1695 et élaborée en contexte de crise révocationnaire, n'est pourtant pas sans formules équivoques. L'impératif de redressement spirituel que poursuit son homilétique après la vague des abjurations collectives, et ses exhortations à la persévérance en la foi réformée face au programme de catholicisation louis-quatorzien paraissent le mener sur des sentiers davantage hétérodoxes. Parties prenantes de la stigmatisation des lâchetés autant que de la valorisation d'une piété militante, les œuvres occupent une place d'importance dans son programme de résistance spirituelle.
- 2 Cet examen procède à la confrontation de discours en apparence contradictoires et se présente comme une approche de la définition que le prédicateur leur attribue par touches successives. En s'enquérant de la sémiotique, qui a trait au signe et au sens, l'enquête vise à déchiffrer la signification, l'interprétation et la compréhension que Brousson a des œuvres, et tend à analyser leur articulation à son herméneutique combative de la foi. Quelles valeurs le prédicateur du Désert confère-t-il aux œuvres ? Quels usages et fonctions leur prête-t-il dans les modalités de défense de la religion réformée et d'opposition à la tentative d'uniformisation confessionnelle du royaume qu'il élabore au cours de son ministère ?
- 3 D'ordinaire désignée comme le fruit de la foi chez le croyant (1 Th1, 3), l'œuvre relève d'un ensemble d'actes par lesquels l'homme s'efforce de correspondre aux attentes de Dieu². Elle indique une activité humaine jugée au regard de



la Loi et de la morale qui, relevant d'une initiative, consiste à faire valoir le message évangélique et à s'employer à la mise en application des principes scripturaux. Partant de cette définition communément admise, quelle est celle, spécifique et contingente, élaborée par le prédicateur nîmois ? C'est à la place ondoyante des œuvres dans l'économie du salut gratuit, cher à la Réforme et bouleversé par l'exigence d'un combat spirituel et l'affirmation de l'utilité d'un rachat après la faute, que cette analyse invite à réfléchir.

Occurrences et usages du thème

- 4 Fréquemment évoquées dans ses opuscules, les œuvres y sont convoquées à divers titres par le biais du témoignage d'amour à l'égard de Dieu et de la manifestation de charité envers les hommes. Les œuvres recouvrent chez Brousson ce double caractère d'attestation de la foi (à l'instar d'un gage d'obligance à Dieu et de filiation à l'Alliance) et de démonstration de bonté (marque d'assistance et de bienveillance, de générosité et de miséricorde envers le prochain – une charité que le ministre sollicite d'ailleurs des persécuteurs).

« Vous les reconnoîtrez par leurs fruits »

- 5 Sans anticiper sur l'acception qu'il en délivre, notons que Brousson traite au fil de ses écrits de l'œuvre de Dieu (Création)³ et de celle, antichrétienne, du Démon (perte de l'humanité) à laquelle il associe l'activité pernicieuse et oppressive de l'Église catholique romaine appliquée à la détresse des réformés et à la chute des Enfants de Dieu⁴. Il y distingue celle incommensurable du Christ (sa Passion rédemptrice) de celles des croyants (prises pour manifeste de piété) qu'il décline en *œuvre de foi* et en *œuvre de piété*, incluant *œuvre de repentance*, *œuvre sainte* ou de *sainteté* et *œuvre de justice* liée, pour cette dernière, à la juste déférence et à la droite adoration de l'Éternel⁵. Il n'est pas toujours aisé de discerner ce qui



parfois se recoupe en des vocables pluriels, d'autant qu'au sein de sa prédication le thème ne donne pas lieu à des éclaircissements ni à des développements systématiques. Associé au registre de l'action, le sujet des œuvres pointe en filigrane d'une foule d'exhortations, fondu dans un discours d'engagement qui fait système.

- 6 Avant d'en examiner les contenus, notons que si le sujet traverse la plupart de ses écrits, le thème des œuvres se trouve mobilisé dans le triple cadre de la censure des trahisons et des duplicités spirituelles de ses coreligionnaires (apostasie et nicodémisme), de la controverse théologique avec le clergé catholique (destinée à démontrer l'impureté du dogme catholique romain, à prouver l'illégitimité de la contrainte religieuse et à promouvoir la défense de la religion protestante), et de la bataille homilétique engagée en faveur d'une fidélité exigeante à la Réforme. En ces trois domaines, les œuvres (inexistantes ou timorées, « bonnes » et « mauvaises ») constituent un critère central d'évaluation de l'Église, des pasteurs et des fidèles. Brousson fait sien cet argument – ce lieu théologique – à l'appui de Mt 7, 16-22 :

« L'unique moyen que l'Écriture nous enseigne, pour reconnoître, si ceux qui nous proposent quelque Doctrine, sont de véritables Ministres de l'Évangile, c'est de considérer si leurs œuvres & leurs Dogmes sont conformes à la Parole de Dieu, qui est le parfait modèle de nôtre devoir, & l'infailible règle de nôtre foy. En effet pour commencer par les œuvres, Jesus Christ est bien exprés sur ce sujet ; *Vous les reconnoîtrez, dit-il, par leurs fruits*⁶. »

Les œuvres : « lieu » critique, polémique et apologétique

- 7 C'est bien sur le sujet des œuvres (des fruits, des actes et de la conduite) que Brousson interpelle ses coreligionnaires indolents et apostats, et qu'il élabore une part substantielle de la critique de leur inconstance et de leur infidélité.

- 8  Point nodal de sa censure, les œuvres – à revers desquelles

Claude Brousson évalue la déloyauté d'une partie des réformés – constituent l'observatoire de leur rébellion contre Dieu et l'indice d'une dépravation collective : « au lieu de le glorifier par nos bonnes œuvres, nous l'avons déshonoré par nos dérèglements⁷. » Le peuple précisément, affirme-t-il, « a renié Dieu par ses paroles et par ses œuvres⁸ ». À rebours d'une juste glorification de Dieu en pensées, en paroles et en actes, les œuvres dévoyées ont été la manifestation d'une ingratitude spirituelle, le témoignage d'un mépris de la grâce et de la Parole⁹. C'est par elles que se sont exprimé l'abandon de la Vérité et révélé le renoncement des réformés à souffrir dans l'épreuve le nom du Seigneur (parjure, abjurations et signatures) ; c'est par elles aussi que continuent de se donner à voir une criminelle dissimulation de la foi et de funestes concessions spirituelles au catholicisme (assistance à la messe, participation à la communion romaine). Aussi Brousson en appelle-t-il à l'examen des œuvres de chacun, qu'il érige en critère d'évaluation des vrais serviteurs de Dieu et en gage de filiation à la postérité de Jacob – type de l'Israël mystique et modèle du persécuté victorieux que Dieu bénit du fait de sa persévérance¹⁰ :

« Examinez-vous donc vous-mêmes sur cette règle [= l'imitation de la foi et de la piété intègres de Jacob], pour savoir si vous êtes les enfans des Patriarches, & si vous pouvez avoir part aux graces de Dieu, à sa délivrance, & à son Salut. Si vous portez l'image des Patriarches, si vous avez leur foi & leur piété, si vous faites leurs œuvres, vous êtes leurs enfans ; Dieu vous bénira comme eux [...]. Mais si vous n'êtes pas leurs imitateurs [...] vous n'avez point de part aux promesses que Dieu leur a faites¹¹. »

- 9 Parce que les œuvres, attachées à la conduite chrétienne, sont chez Brousson un signe de reconnaissance des fils d'Abraham – l'une des marques et l'un des critères d'appartenance à la vraie Église et à la lignée du peuple élu (conformément à Jn 8, 39) –, parce qu'elles sont commandées par les Écritures même¹² et l'objet d'une instruction¹³ qui lie la juste ferveur à l'accomplissement



des devoirs chrétiens et au sacrifice, leur altération est considérée comme source de désolation :

« que peuvent donc attendre tant de misérables pécheurs, dont toute la conduite fait connoître qu'ils n'ont aucune crainte de Dieu [...] si ce n'est que Dieu acheve de les détruire¹⁴. »

10 Et Brousson de poursuivre au plus fort de ses objurgations :

« Que pouvez-vous donc attendre, vous misérables mondains [...] qui persévérez toujours dans vos vices, dans vos dérèglements [...] & dans vos fraudes ? [...] Vous n'êtes pas les enfants des Patriarches, puisque vous ne faites pas leurs œuvres. Vous faites les œuvres du Diable [...] qui est le Père du mensonge, de l'impureté, de la fraude & de l'injustice. Que pouvez-vous attendre, vous profanes [...] qui pour vivre à votre aise dans vos maisons, & pour conserver vos biens, vos enfans & votre repos, vous êtes revoltez contre votre Dieu, & persévérez encore dans votre revolte ; ou dans le même esprit de révolte ? [...] Vous faites [...] les œuvres du Diable, qui a été le premier Apostat¹⁵. »

11 L'appréciation des œuvres dans la prédication de Brousson ne se limite pas à la censure des renégats et des hypocrites. Le thème sert aussi la critique interne des pasteurs réformés¹⁶, et se situe au centre de la stigmatisation conjointe des timides et des hésitants, élaborée autour de la figure symbolique de Laodicée, archétype de l'Église fourvoyée, jugée précisément à l'aune de ses œuvres. Le sermon X sur *la réjection des tièdes*, construit à partir d'Ap. 3, 15-16 (« je connois tes œuvres, c'est que tu n'es ni froid ni bouillant [...] c'est pourquoi parce que tu es tiède [...] je te vomirai hors de ma bouche »), est à cet égard la prédication la plus directement axée sur le sujet, et l'une des plus emblématiques de la place accordée dans son homilétique à l'examen des œuvres en tant qu'instance critique de la conduite des réformés¹⁷.

12  Sous sa plume, les mauvaises œuvres recouvrent l'adultère spirituel, la souillure avec l'Église romaine, la complaisance

à l'égard de l'idolâtrie catholique¹⁸ et, plus largement, toutes formes de transgression des commandements divins et de témoignages d'infidélité à la Réforme. Comme chez Jurieu, les mauvaises œuvres ont trait à un extérieur de dissimulation. Les mauvaises œuvres ne désignent pas seulement des *actes* (blasphématoires ou parjures) mais relèvent plus largement d'*attitudes* passives ou déifiantes à l'égard de Dieu, et de conduites indécises ou fuyantes, craintives, confuses, sinon litigieuses à l'égard de la foi. Paradoxalement, les mauvaises œuvres débutent dans l'inaction (désertion des assemblées de prière) et l'indévotion (renoncement à glorifier Dieu par des actes de piété et à confesser sa foi devant les hommes), se poursuivent dans l'imposture (piété artificielle et faux serments), et se manifestent en diverses façons de se détourner de sa croyance – ou de ne pas défendre son attachement (en sacrifiant à plusieurs dieux, tels des païens). Évaluées chez Brousson en regard de la droiture, de l'obéissance, de la vigilance spirituelle et de l'œuvre sacrificielle de Jacob, d'Abraham ou de David, elles ont trait à la lâcheté (refus du don de soi), au déni ou à la violation des prescriptions divines (profanation de la Parole et des commandements¹⁹, renoncement aux « maximes de l'Esprit de Dieu »). Les mauvaises œuvres épousent ici l'ensemble des attitudes de la *Nation hypocrite* décrite par le prophète Ésaïe – que convoque Brousson –, au premier chef desquelles figure le reniement de la foi. Elles recourent tout comportement et activité dommageables à Dieu, à la Vérité et à l'Église, et désignent tout agissement faisant preuve d'une ingratitude et d'une corruption spirituelles (impénitence, vanité, attachement au monde au détriment de la félicité céleste, abus de la miséricorde divine et mépris de l'avancement du règne de Dieu). Apparentées à un déshonneur de la foi (par refus de s'exposer à la misère et d'exalter l'Alliance au prix de la vie), elles signent un désamour de Dieu²⁰.

13  Or, assène Brousson, à l'appui de Jr 48, 10, « Maudit soit celui qui fait l'œuvre du Seigneur lâchement²¹. » Dieu,

prévient-il « rejette ceux [...] qui ne méditent pas & ne ruminent pas sans cesse sa Parole, pour s'appliquer le Salut qu'elle nous révèle, & pour faire les œuvres qu'elle nous commande²² ». Persuadé que « Dieu n'a jamais permis que son Église ait été persécutée, que lors qu'elle s'est relâchée dans la piété, & qu'elle a commencé à se corrompre²³ », le prédicateur tient les œuvres déloyales d'une partie de ses frères pour source de leur affliction et raison du courroux de Dieu contre les huguenots :

« Les Églises [réformées] de France s'étoient plongées, comme les Enfants du Siècle, dans une horrible corruption. C'est pourquoi Dieu a fait tomber sur elles des jugemens épouvantables. On ne voyoit parmi nous..., que mauvaise foi, [...] injustices [...], divisions, & [...] profanations... On n'entendoit que paroles [...] scandaleuses [...] qu'imprécations damnables [...] ; que sermens vains & téméraires, que reni[e] mens & que blasphèmes horribles [...] C'est pourquoi la colère de Dieu est maintenant embrasée contre tant de faux chrétiens, qui faisoient profession de le connoître, & qui le renioient sans cesse ou par leurs paroles, ou par leurs œuvres²⁴. »

14 Les présentant comme vocation et qualité des bons pasteurs appelés à se « conduire de telle sorte qu'ils soient des modèles de bonnes œuvres [1 Tm 3, 17] » en dignité, vertu et piété exemplaires²⁵, comme caractère du chrétien et marque de la vraie foi²⁶ (nous y reviendrons), Brousson tient implicitement les œuvres pour témoignage d'une adoption divine, signe d'une reconnaissance mutuelle (entre Dieu et ses élus), et manifeste d'une vie croyante conforme aux attentes du Créateur. Leur importance en fait une caractéristique distinctive que le ministre mobilise aussi dans ses écrits polémiques contre le clergé catholique.

15 Ce critère significatif des œuvres qui doit permettre de discerner vrais et faux chrétiens, vaut aussi pour la différenciation entre vraie et fausse Église, vrais et faux pasteurs, à revers desquelles se débusque l'Esprit malin des ennemis de Dieu et celui des fidèles serviteurs :



« Voulez-vous savoir [...] si les Pasteurs Anti-chrétiens [= les prêtres catholiques] sont animez de l'Esprit de Dieu, ou du Malin Esprit ? Vous n'avez qu'à considérer quelles sont leurs œuvres : car Jesus Christ nous dit que *nous les connoitrons à leurs fruits*. Ces faux Pasteurs ne commettent-ils pas, ou ne font-ils pas commettre des parjures & des perfidies atroces, pour opprimer des innocens ? Ne démolissent-ils pas les Temples, où le Vrai Dieu est servi avec pureté selon sa Parole ? Ne déchirent-ils pas & ne brûlent-ils pas les Divines Écritures ? N'empêchent-ils pas qu'on n'adore ce Grand Dieu en esprit & en vérité selon ses commandemens, qu'on invoque son saint Nom, & qu'on ne chante ses loüanges immortelles ? Enfin ne font-ils pas mourir ses Enfans, lors qu'ils veulent lui rendre les hommages religieux qui lui sont dûs ? L'Esprit de Dieu est-il capable d'inspirer de pareilles impiétés ? Ne sont-ce pas là manifestement les œuvres du Diable, qui est le grand ennemi de la gloire & du Service de Dieu, du salut & du repos de ses Fidèles²⁷ ? »

- 16 Aux œuvres modèles du Christ, faites d'humilité, de douceur, de bonne foi, de loyauté et de charité, dont ses disciples sont appelés à suivre les traces²⁸, Brousson oppose les « œuvres antichrétiennes » du clergé catholique qui consistent à contraindre les protestants au parjure, à recourir à l'oppression, à l'usage de la violence et des persécutions, à procéder à la destruction de bâtiments cultuels dévolus à Dieu, à l'autodafé de bibles (fussent-elles huguenotes) et à l'interdiction des louanges et des actes de piété dus à l'Éternel²⁹.
- 17 Tout aussi prégnant dans la défense de la pureté de la doctrine réformée que Brousson prend soin d'exposer en détail aux adversaires, l'argument des œuvres sert encore à interroger les fondements de la contrainte religieuse catholique et à démontrer toute l'illégitimité de l'oppression des consciences : autour des œuvres Brousson inscrit la persécution des réformés dans la droite filiation de la condamnation infondée du Christ :



« Puisque nous avons rendu raison de notre foi, il est bien juste que nous vous demandions quels sont les motifs des

traitemens inhumains que vous nous faites souffrir. Nôtre Seigneur disoit aux Juifs, *Je vous ai fait voir plusieurs bonnes œuvres de la part de mon Père* [Jn 10, 32] ; *pour quelles de ces bonnes œuvres me lapidez-vous ?* Nous vous avons aussi fait voir la pureté & la sainteté de tous les points de nôtre Doctrine, de nôtre Culte, de nôtre Discipline & de nôtre Morale ; pour quelle de toutes ces bonnes choses nous oprimer vous ? Quand nous serions dans l'erreur, bien loin de nous affliger, vous devriez avoir pitié de nous. Nôtre malheur ne seroit-il pas assez grand ? [...] Lors qu'une personne est malheureuse, la Charité chrétienne veut-elle qu'au lieu de la plaindre, on l'accable de mille maux ? Mais vous persécutez des Chrétiens, qui font profession du pur Évangile ; vous persécutez donc la vérité [...]. Après cela direz-vous, Messieurs, que cette conduite porte le caractère du christianisme³⁰ ? »

- 18 Tantôt motifs de censure intra-communautaire, tantôt objets de polémique inter-confessionnelle, les œuvres forment l'un des pivots argumentatifs du discours de Brousson. Dans ce concert d'objurgations et d'exhortations des protestants à la fidélité, d'exaltation de la religion réformée, de critiques des procédés catholiques oppressifs et de contestations du dogme romain, ce sont les écrits apologétiques de Brousson – confession de foi et ouvrages controversistes – qui offrent les définitions les plus étayées sur les œuvres.

Les œuvres : étendards de la foi

- 19 Les *Lettres au clergé de France* rédigées au cours des prodromes de la Révocation entre le 28 mai et le 29 juin 1685, suivies des seize *Lettres aux catholiques romains*, publiées en 1687-1688 (datées du 10 mars 1687 au 1^{er} mai 1688), donnent lieu à diverses considérations doctrinales qui offrent un net aperçu de la position théorique de l'auteur sur les œuvres avant que ne débute sa pratique ministérielle au Désert en décembre 1689. Ses lettres, destinées, pour les premières, à « justifier la Religion réformée dans toutes ses parties » et, pour les secondes, à engager les anciens catholiques à se réformer dans le



sillage des huguenots, tout en cherchant à leur démontrer l'injustice de la persécution religieuse, délivrent un discours conforme à la théologie protestante classique. Dans ces missives – comme dans la *Confession de foi raisonnée* publiée en décembre 1691 –, rédigées dans la perspective d'exposer et de confronter la doctrine protestante aux reproches d'hérésie afin, précise l'auteur, de mettre en peine les catholiques de trouver des raisons d'opprimer les huguenots et de faire observer la nature de leur conduite « toute opposée à l'esprit du christianisme », les œuvres forment un paragraphe incontournable de l'argumentation à partir de laquelle Brousson entend rendre raison de la foi huguenote et prouver, à l'inverse de la religion catholique, sa parfaite conformité aux Écritures saintes pour, d'une part, justifier la séparation confessionnelle et, d'autre part, établir l'iniquité de l'oppression religieuse en sapant un à un les mobiles doctrinaux de la propagande cléricale³¹.

- 20 Dans ce cadre, les œuvres sont l'un des points majeurs de la controverse sur lequel Brousson entend clarifier la position des protestants.

Le rejet des mérites attentatoires à l'autorité de Dieu

- 21 Brousson clame le salut en Christ seul : prêchant notamment sur Jn 16, 6 (« Je suis le chemin & la Vérité & la vie : personne ne vient au Père que par moi »), le prédicateur fait du Fils de Dieu l'unique voie de félicité, indépendamment des œuvres et du mérite des hommes. Lui seul, représente-t-il, a acquis par son sang la gloire pour les pécheurs, lui seul délivre de la mort et purge l'homme du péché. Échelle mystique de Jacob – qui seule relie les créatures au Créateur –, le Christ est l'unique canal de grâce³². C'est en Jésus-Christ, martèle-t-il, que « nous trouvons tout ce qui nous est nécessaire pour notre salut³³ ». La miséricorde et la justice de Dieu, le mérite du sacrifice du Fils sur la croix en sont les conditions expresses : « nous croyons que Jésus Christ doit avoir toute



la gloire de nôtre salut, à l'exclusion des créatures³⁴ ». Le salut est acquis par sa mort³⁵. Brousson l'affirme sans ambages : « nous croyons que la pensée de mériter le salut par nos bonnes œuvres fait tort à la gloire de Dieu & qu'elle détruit la sincère humilité qui est inséparable de la véritable foy³⁶ ». C'est du Père que vient la délivrance : lui seul même donne la force du combat et peut extraire ses fidèles de l'affliction selon ses promesses³⁷. Brousson est formel : le « grand sacrifice de la Croix [...] nous a acquis une rédemption éternelle³⁸ ».

22 Ce rejet de l'aspect méritoire des œuvres est l'un des thèmes occurrents de son discours de controverse. Brousson ne cesse de l'étayer, tantôt pour confondre cette doctrine catholique et les pratiques fallacieuses qui lui sont liées (carême, processions, pèlerinage, recours aux peines pénitentielles, et dévotion à une pléthore de médiateurs, intercesseurs et dispensateurs de grâces célestes) qu'il dénonce comme autant « d'attentats à l'autorité de Dieu³⁹ » ; tantôt pour trahir l'orgueil du pape et sa tentative d'usurpation de la gloire de l'Éternel dans sa prétention éhontée à lui souffler sa justice par la prescription d'œuvres humaines :

« C'est Jesus Christ qui a parfaitement ac[c]ompli la Loi de Dieu ; [...] c'est sa seule justice qui nous justifie devant Dieu [...]. Mais l'Ante-Christ & son Église veulent être justifiés par leurs prétenduës bonnes œuvres. Ils suivent l'égarement de l'Église judaïque, laquelle, comme le dit S. Paul, voulant établir sa propre justice, n'a pas eu son recours à celle de Jesus Christ⁴⁰. C'est pourquoi depuis tant de Siècles elle n'a point de part à son Salut. [...] les faux Dévots de l'Église Romaine, ces nouveaux pharisiens orgueilleux, au lieu d'avoir faim & soif de justice, c'est-à-dire, au lieu de se reconnoître vuides de justice [...] & d'avoir tout leur recours à sa Miséricorde, à la Grace & à la justice de Jesus Christ nôtre sauveur ; croient au contraire mériter le Ciel par leurs prétenduës bonnes œuvres, c'est-à-dire par l'observation de certaines Doctrines humaines, que Dieu rejette avec extrême indignation⁴¹. »



la critique du dogme catholique et la valorisation de la distinction doctrinale réformée, il permet à Brousson de réparer un tort et de faire valoir, auprès du roi, du clergé et des sujets catholiques, une nuance d'importance.

Sans les œuvres la foi est morte

- 24 Trois principaux textes donnent prise à l'affirmation de la place centrale des œuvres dont deux d'entre eux visent à rompre avec l'idée infondée mais tenace d'un déni protestant des œuvres. Soulignant au passage la méprise, Brousson s'en explique dans sa seconde lettre aux catholiques romains *Contenant une exposition simple & naïve des dogmes de la Religion réformée en forme de confession de foy* :

« Nous estimons que la marque de la vraie foy, c'est d'avoir de l'amour pour la sainteté & pour les bonnes œuvres [...] Ainsi, bien loin d'être les ennemis des bonnes œuvres, nous croyons que sans les œuvres la foy est morte ; que la véritable foy est en effet *opérante par la charité* ; qu'en un mot le Peuple de Dieu est une Nation sainte ; & que ceux qui ne portent pas ce caractère, & qui ne se repentent pas sérieusement, sont des hypocrites & des faux chrétiens⁴². »

- 25 Une formule tout aussi claire et concise se retrouve dans la *Confession de foi raisonnée* que Brousson rédige en 1691 lors de son ministère. Similaire, elle accentue cependant le lien intrinsèque des œuvres à la foi dont elles constituent l'oriflamme sans laquelle cette dernière ne peut être tenue pour véritable. Paraissant privilégier Jc 2, 14-24 à l'acception paulinienne en Rm 3, 27 ou Col 1, 19-23, Brousson en affirme l'impératif au risque d'une foi stérile :

« Nous croyons que la Foi sans les œuvres est morte : Que c'est une fausse foi : Et qu'ainsi ceux qui ne vivent pas selon la sainteté de l'Évangile, sont des hypocrites & de faux Chrétiens. C'est pourquoi nous croyons qu'à l'égard de nous-mêmes, nous devons nous défaire de nos mauvaises habitudes [...], nous détacher du Monde, mener une vie pure & sainte, & en un mot glorifier Dieu en nos corps & en



- 26 C'est néanmoins dans sa seconde *Lettre au clergé de France* que Brousson s'ouvre le plus longuement sur le sujet. Quoi que longue, il vaut la peine de citer l'argumentation en son entier car elle délivre la nuance primordiale, qu'en conformité avec la théologie protestante, Brousson entend défendre et promouvoir :

« Au reste nous estimons que la repentance & la foy ne sont pas sin-cères [...] si on ne mene une vie nouvelle, sainte & édifiante. Nous croyons bien que dans ce Monde l'esprit a toujours à combattre contre la chair [= les faiblesses] ; qu'il y a toujours quelque reste de corruption, qui est attaché à nôtre nature [...]. Mais nous estimons que la marque de la vraie foy, c'est d'avoir de l'amour pour la sainteté & pour les bonnes œuvres, de s'affliger sérieusement de ce que l'on est encore dans un corps de péché, de se relever promptement quand on est tombé par foiblesse, & de faire tous les jours des progrès dans la sanctification.

[...] Nous avons deux choses à vous représenter sur ce sujet [...] La 1^{re} que les bonnes œuvres & la solide piété ne consistent pas dans l'observation des Doctrines & des inventions des hommes, comme sont les distinctions des viandes, des jours & des habits, les flagellations, les pèlerinages, & les autres semblables choses [...]. Mais qu'elles consistent dans la tempérance, dans la chasteté, dans la modestie, dans les discours honêtes & édifiants, dans l'humilité, dans la sincérité, dans la fidélité, dans la douceur, dans la patience, dans la paix, dans la justice, dans la charité, dans la prière, dans la méditation de la Parole de Dieu, dans le chant de ses loüanges, & dans la pratique de toutes les choses de cette nature que Dieu nous recommande. Voilà les œuvres qui luy sont agréables [...]. La 2^e que l'on accuse injustement nôtre Religion d'être ennemie des bonnes œuvres : car comment en seroit-elle ennemie, puisqu'elle enseigne que sans les œuvres la foy est morte ? Que les bonnes œuvres sont les fruits & les preuves de la foy justifiante ? Que la foy est opérante par la charité ? En un mot que le Peuple de Dieu est une Nation sainte, & que ceux qui ne portent pas ce caractère, & qui ne se repentent pas sérieusement, sont des hypocrites & de



faux chrétiens ?

Cependant nous croyons que la Doctrine du mérite des œuvres fait tort à la gloire de Dieu, & détruit l'humilité sincère qui est inséparable de la véritable foy. Il est vray que tous les fidèles doivent s'appliquer continuellement à faire de bonnes œuvres. Mais parce qu'en ce Monde les plus justes péchent sept fois le jour, nous estimons que nous devons tous nous humilier incessamment devant le throne de Dieu ; reconnoître ingénument que [...] [il faut] avoir faim & soif de la justice de Nôtre Sauveur, laquelle seule est capable de nous faire subsister [...] ; nous appuyer uniquement sur la miséricorde de ce grand Dieu [...] & sur le mérite infini du Sacrifice [...] sur la croix, pour l'expiation de nos péchez. Ainsi nous croyons que tous les Saints, bien loin d'avoir eu des mérites surabondans, ont eu besoin comme nous, de s'humilier [...] & de recourir à la Miséricorde Divine, à la justice et aux mérites de Jésus Christ ; & que c'est là l'unique moyen par lequel nous pouvons aussi obtenir le salut. Sont-ce donc, Messieurs [du clergé], ces sentiments d'humilité, qui doivent nous rendre odieux [...], nous faire traiter d'hérétiques & nous attirer mille disgrâces ? [...] Que ne rejetez-vous de bonne foy ce malheureux terme, *de mérites des œuvres*, qui ne sert qu'à retenir dans l'erreur vos Peuples [...] ; qu'à flater l'orgueil de l'esprit humain ; qu'à outrager la Majesté de Dieu ; & qu'à nous scandaliser nous-même⁴⁴ ? »

27 Toute la nuance réside entre l'utilité indispensable des œuvres dans la vie croyante et le rejet d'une attribution méritoire pour le salut. Les œuvres sont à ne pas confondre avec leur supposée vertu rédemptrice. Elles ne valent que tant qu'elles n'épousent pas – comme chez les catholiques romains – un caractère salutaire. Leur valeur en matière de foi n'équivaut pas à un mérite en termes de salut.

28 L'assertion, qui délivre un discours conforme à la théologie réformée classique⁴⁵, laisse peu de doute sur celui, orthodoxe, de Brousson. Ceci posé, qu'en est-il de la *praxis* ? Confrontées à l'ensemble de sa prédication, ces positions théoriques semblent parfois bousculées par sa compréhension dramatique de la situation huguenote et sa représentation eschatologique des temps. Face au



phénomène d'apostasie, face à la tentation de l'abdication ou de l'indifférentisme religieux, et à toutes formes de relâchement spirituel, son propos se fait parfois plus ambigu. Une tension s'impose fréquemment entre salut gratuit et félicité conditionnelle.

Les œuvres : une herméneutique du combat

Une délivrance conditionnelle sous tension scripturaire

- 29 Le discours de Brousson sur les œuvres est, à l'image de sa prédication, conditionné par l'impératif d'amendement après le péché d'infidélité, qui ne se borne pas à l'apostasie mais épouse toute marque de défaillance et de témoignage de distanciation vis-à-vis de la Réforme, appréhendée comme un manque offensant de confiance en Dieu et en ses promesses de délivrance de son Peuple affligé auquel Brousson identifie les réformés persécutés. Dominé par l'exigence d'un rachat après la faute, son discours est gouverné par la conception d'un combat spirituel exigeant qui porte le prédicateur à certaines affirmations paradoxales.
- 30 Dans l'homilétique broussonienne, l'impénitence des huguenots retarde la fin de leur servitude religieuse. Le scandale de l'inconstance des uns et de la tiédeur criminelle des autres appellent un changement radical de leur conduite, exigent de hâter la rédemption : les œuvres s'inscrivent dans une économie de repentance et de conversion (au sens de correction et de renaissance à Dieu⁴⁶), deux thèmes structurants de son discours⁴⁷. Après l'adultère spirituel, s'amender et combattre (à la fois contre ses faiblesses et pour la gloire de Dieu) sont, dans sa prédication, les deux facettes d'accès au salut⁴⁸.
- 31 Tout au long de sa prédication, Brousson veut faire considérer cet effort d'amendement comme condition préalable – et primordiale – à la miséricorde de Dieu et



voie d'accès à la béatitude. La rébellion spirituelle, semblable à une déclaration de guerre, impose désormais de faire la paix avec Dieu. Après la révolte, l'homme se doit de participer à sa délivrance en donnant des gages de sa foi afin que « par ce moyen » le bras de Dieu soit désarmé⁴⁹. Cela suppose d'agir pour espérer sa compassion et les œuvres de la foi servent ce processus de réconciliation :

« Vôte noire ingratitude & vôte infidélité vous ont rendus indignes de sa grace & de son amour [...] Il [= Dieu] est lui-même l'Éternel des Armées... Il va maintenant envoyer de terribles fleaux sur ce Royaume, où sa gloire a été plus outragée par ses ennemis, & par son propre Peuple, que dans aucun autre Païs du Monde. Voici une cruelle guerre qui fera couler des ruisseaux de sang [...]. Hâtons-nous donc [...] de faire nôtre paix avec ce grand Dieu, afin qu'il nous conserve [...]. Repentons-nous de tous les péchez, qui ont allumé sa colère contre nous, & qui l'ont porté à nous livrer entre les mains de nos ennemis. Convertissons-nous à lui de tout nôtre cœur. Retournons à lui en jeûnes, en pleurs, & en lamentations. Crions à lui sans cesse, jusques à ce qu'il ait ouï nôtre voix [...]. & que les entrailles de ses miséricordes en ayent été émues. [...] Marchons constamment dans ses saintes voyes. Que nôtre lumière [= notre foi] luise devant les hommes, afin que les hommes voyant nos bonnes œuvres, donnent gloire à notre Père [...]. Confessons hautement son saint Nom ; Soyons-lui fidèles jusqu'au dernier moment de nôtre vie ; & un jour Jesus Christ nous confessa lui-même devant son Père⁵⁰. »

- 32 Certes, Brousson clame que les disciplines ne vont à Dieu que par le Fils. Pourtant, la félicité procède de l'observance de la doctrine de Jésus-Christ qui « enseigne ce que nous devons croire & *ce que nous devons faire* pour être sauvés⁵¹ » : malgré l'affirmation d'un salut inconditionnel, il y a pourtant bien à « faire », à accomplir – ainsi une Loi à appliquer, une fidélité à manifester, une appartenance à exprimer. Face au risque de répudiation, Brousson valorise l'idée d'un chemin salvateur à suivre, fait résonner la clause contractuelle de l'Alliance en Ga 3, 10 : « Maudit est



quiconque ne persévère en toutes choses qui sont écrites dans le livre de la Loi pour les faire⁵². » Le prédicateur use de la notion de préjudice au salut – que le mépris des grâces met en danger –, et défend l'exigence d'un service ardent pour attirer les bénédictions de Dieu, au sein duquel les œuvres forment, selon qu'elles sont bonnes ou mauvaises, un critère d'adoption ou de réjection⁵³. En chaire, la rédemption – théoriquement éternelle – reste tributaire de la détermination des réformés à s'extraire de leur adultère. Le salut acquis par la mort du Christ demeure contingent⁵⁴ et la gratuité divine semble se heurter à un temps de probation des fidèles « épuré[s] dans le creuset de l'affliction⁵⁵ ». La compassion de Dieu se fait éminemment sélective⁵⁶ et sa protection reste subordonnée aux œuvres de pénitence qui accompagnent la conversion que Brousson appelle de ses vœux⁵⁷ :

« Ce sont nos péchez qui ont fait la séparation entre nous & nôtre Dieu. C'est pourquoi il faut que nous nous reconnoissions coupables, & que nous cherchions sa face. Il faut que chacun de nous se détourne de sa mauvaise voye [...] si nous voulons qu'il ait pitié de nous. Il faut que nous renoncions à tous nos péchez, que nous réformions nos mœurs, comme nous avons réformé nôtre Doctrine ; autrement il achevera de nous détruire, comme un Peuple profane, hypocrite, & infidèle, *qui fait profession de le connoître, mais qui le renie par ses œuvres, & par ses paroles*. Il faut que nous vivions saintement en nous-mêmes, justement envers nos prochains, & religieusement envers Dieu [...] afin qu'il nous avouë pour ses Enfants⁵⁸. »

- 33 Cette appartenante conditionnelle au Peuple élu s'articule à la certitude qu'il n'y a pas de délivrance sans contrition, sans pratique des devoirs de piété, sans glorification de Dieu en pensées et en actes⁵⁹. La miséricorde divine – inaccessible à ceux qui vivent dans l'injustice et l'impiété – n'est accordée qu'à ceux qui s'adonnent aux œuvres de la foi⁶⁰.



« La conversion, mes chers Frères, est absolument nécessaire à tous ceux qui veulent entrer dans ce Royaume

Céleste. Le Salut n'est annoncé aux hommes par l'Évangile, que sous la condition de la repentance & de la foi. Or la repentance ou la conversion n'est pas sincère, si on persévère dans le péché : & la foi sans les œuvres de justice, de sainteté & de piété est morte⁶¹. »

- 34 Brousson l'assène : la vie éternelle est réservée à ceux qui auront vaincu ; la félicité est soumise à un effort⁶² : « Nous avons à combattre [...] pour obtenir la couronne de justice⁶³. » La fin de l'esclavage spirituel est assujettie au témoignage de fidélité⁶⁴. Dieu n'assistera ses enfants que lorsque son Peuple déloyal reviendra de sa trahison et de sa souillure⁶⁵ : le retour de Dieu tient à celui, préalable, des fidèles⁶⁶, et c'est là – prêche Brousson – « l'unique moyen d'apaiser sa colère⁶⁷ ».

« Il faut que de tout nôtre cœur nous retournions à l'Éternel nôtre Dieu. Il faut que nous renoncions à tous les péchez [...] ; que toutes nos pensées soient pures ; que tous nos discours soient édifiants ; que toutes nos œuvres soient conformes à la sainteté de son Évangile ; que nous lui soyons fidèles ; que nous le servions avec ardeur ; que nous l'invoquions sans cesse ; que nous célébrions sa gloire ; & que nous mettions en lui toute nôtre confiance. C'est là le vrai moyen d'être délivrés. Si nous faisons nôtre paix avec Dieu, si nous nous rangeons de son côté, & que désormais nous fassions les choses qui lui sont agréables ; il se déclarera pour nous⁶⁸. »

- 35 Si la délivrance vient de Dieu – et non du mérite des hommes –, encore faut-il se tourner vers lui pour espérer sa miséricorde, l'invoquer avec loyauté et le glorifier droitement pour obtenir son secours⁶⁹. Et Brousson de préciser la place des œuvres dans ce programme de redressement et d'affranchissement conditionnel :

« Il ne suffit pas que nous confessions à Dieu nos péchez, si nous n'y renonçons entièrement. Il ne suffit pas que nous ayons de la douleur d'avoir offensé Dieu, si nous continuons encore à l'offenser. [...] La Grâce & la Miséricorde de Dieu n'est pas pour ceux qui perséverent dans leurs péchez, mais pour ceux qui se corrigent de leurs défauts, qui se défont de leurs mauvaises habitudes, qui



deviennent de nouvelles créatures, & qui desormais glorifient Dieu par toutes leurs œuvres⁷⁰. »

- 36 Si Dieu assiste ses élus, leurs œuvres doivent soutenir leur relèvement spirituel, baliser le chemin de leur résipiscence et témoigner de leur piété ardente à soutenir la cause de l'Église affligée. La paix avec Dieu et l'application d'œuvres conformes à l'Évangile sont, pour Brousson, le vrai moyen d'être sauvé. La miséricorde de Dieu est au prix d'un combat, et les œuvres concourent au rachat d'une infidélité. Gratuit, le salut n'en demeure pas moins à conquérir : les œuvres y sont entendues comme une mise en témoignage impérative de la piété, une proclamation indispensable de la foi⁷¹. Le royaume de Dieu est à ravir et, en ces temps d'infidélité notoire, les réformés se doivent de contribuer par leurs œuvres à leur rédemption :

« Sauvez-vous de cette génération torduë & perverse. Renoncez pour jamais à toutes vos mauvaises habitudes. Faites des œuvres dignes d'une véritable repentance, c'est-à-dire, des œuvres de justice, de sainteté, & de piété, qui fassent paroître que vous êtes véritablement retournez à nôtre Dieu⁷². »

- 37 Saturée de principes contractuels⁷³, la prédication de Brousson semble soutenir des préceptes antinomiques. La réconciliation conditionnelle qu'il promet n'est pas sans fragiliser l'affirmation du salut gratuit et le théologoumène du *sola fide*⁷⁴. Est-à-dire que le prédicateur contrevient à la doctrine réformatrice ? La résolution à cette apparente contradiction réside dans l'affirmation d'un salut gratuit à l'égard duquel les huguenots doivent se rendre participants⁷⁵. Plus qu'une infraction à la doctrine réformée, sa théologie porte la tension même des Écritures que Brousson donne à entendre dans son discours homilétique.

- 38 La notion de rétribution des œuvres – en 2 Ch 15, 17 « que vos mains ne soient points lâches, car il y a une récompense pour vos œuvres » – résonne à travers son usage d'Ésaïe 49 (« mon œuvre est par devers mon Dieu⁷⁶ »). Conformément à la Parole, Brousson prêche sur



Rm 2, 6 le « juste jugement de Dieu qui rendra à chacun selon ses œuvres⁷⁷ ». Relayant cette tension biblique, il fait valoir à travers son exégèse d'Ap 3, 15-16 que la conduite de chacun est un critère majeur du jugement de Dieu et que – tel que l'indique Jr 17, 10 – « Dieu donne à chacun selon son train et selon le fruit de ses œuvres⁷⁸ ». À côté des mérites du Christ demeure la contribution des hommes appelés, après leur mort et au jour de la béatitude, à se reposer de leurs travaux conformément à leurs œuvres (Ap 14, 13)⁷⁹.

39 Sans déroger aux principes réformés, Brousson fait prévaloir l'idée qu'il faut *parvenir* au salut, qu'étant gratuit, il n'en reste pas moins à acquérir⁸⁰, qu'étant donné, il demande encore à être éprouvé, et qu'il exige – en référence à Rm 10 – de suivre la doctrine de Jésus, ainsi de confesser ouvertement le Seigneur et de professer constamment la Vérité : « deux choses absolument nécessaires pour être sauvé » et « pour avoir part au salut⁸¹ ». Dans sa prédication le Fils de Dieu a racheté le péché des hommes mais leur salut ne se borne pas à sa Passion rédemptrice : en montrant le chemin par lequel ils peuvent être conservés, Jésus-Christ a indiqué une route à suivre, un engagement à prendre⁸². Si, ce n'est pas le fidèle qui par ses mérites trouve la voie, il lui revient de suivre, par ses œuvres de foi, de piété et de charité, celle qu'a tracée le Christ. Entreprises en conformité au modèle christique, ces œuvres accompagnent la marche vers la félicité et préparent la victoire « qui n'est pas pour les âmes laches & infidèles [...] qui se laissent abattre au moindre vent de persécution. *Le Royaume des Cieux est forcé, & ce sont les violents qui le ravissent*, c'est-à-dire [...] ceux qui sont animez d'un courage, d'un zèle & d'une ardeur véhémence⁸³ ».

Acception broussonienne des œuvres : la foi agissante

40  Chez Brousson, le thème des œuvres se trouve enchâssé dans son appel occurrent à être zélé pour Dieu. Sans se

contenter de recevoir la Parole, chacun a le devoir de la faire vivre. La conquête du Royaume céleste exige le « sacrifice de bonne odeur », pur de toute souillure de chair et d'esprit, le don de soi. Brousson explicite : cela suppose d'aimer Dieu au-dessus de toute chose, d'être prêt, à l'instar d'Abraham, à tout sacrifier – ses biens comme sa vie –, et de se mettre en état d'exécuter sa volonté, ainsi de le craindre et de l'honorer tel qu'il l'exige, et de l'aimer d'un amour absolu en se rendant digne de son Alliance, en gardant ses commandements et en observant ses ordonnances⁸⁴. Refuser de consentir au papisme en pensée et en actes, prendre la « marque de Dieu » en sortant de Babylone la catholique⁸⁵, endurer l'épreuve, édifier les persécuteurs par un redoublement de piété pour qu'ils redonnent la précieuse liberté que les péchés ont fait perdre⁸⁶, confesser ouvertement sa croyance à la face du Ciel et de la Terre⁸⁷, telles sont les consignes – et, partant, les œuvres de foi auxquelles exhorte Brousson.

41 Adjurant d'accepter les tribulations comme préalable à la délivrance, Brousson appelle à rester ferme, à refuser l'abjuration ou à revenir de l'apostasie, et à préférer le martyre à la trahison, les prisons des hommes à celle de l'Abîme, afin de préparer, sans le compromettre, le salut que Dieu a fait la grâce d'octroyer à ses élus⁸⁸. Il engage ses fidèles à le glorifier dans l'adversité, et à s'ouvrir auprès des puissances de leurs devoirs envers Dieu plutôt qu'à souffrir le parjure⁸⁹. Plus encore, en exhortant à faire œuvre de justice pour le Seigneur⁹⁰, à aller « au devant de lui », à le glorifier « sans cesse, & par nos pensées, & par nos paroles, & par nos actions⁹¹ », Brousson en appelle à une foi ostensible : l'union à Dieu impose une piété manifeste, revendicative, participative⁹². Elle implique de dresser la tête et de répondre de la liberté à laquelle les fidèles sont appelés⁹³.

42 Sa prédication ambitionne une application rigoureuse des exercices religieux, d'autant plus stricte que la réparation de l'offense des abjurations impose d'obéir scrupuleusement aux commandements de Dieu⁹⁴. Jusqu'au



bout le prédicateur prétend amener ses frères à accomplir « toutes les fonctions de la vie spirituelle⁹⁵ ». La foi s'accompagne d'actes dont les œuvres doivent exprimer la vitalité. Dans son homilétique, les œuvres ont trait au service de Dieu, elles sont un geste de fidélité, une action en faveur de sa gloire, l'expression d'un dévouement absolu à sa cause. Support d'une conversion des cœurs, elles expriment une défense de la foi réformée et manifestent une résistance à l'oppression des consciences.

43 À rebours de l'hypocrisie, de la fadeur des dévotions et de l'artifice des hommages, les œuvres doivent témoigner d'une piété ardente et exprimer une foi active. Vecteurs par lequel Brousson exhorte ses coreligionnaires à revenir de leur souillure avec le catholicisme, les œuvres doivent signaler leur volonté de se purifier et faire paraître leur attachement à la Réforme en manifestant leur foi « au dehors » sans quoi l'Esprit menace de s'éteindre en chacun d'eux⁹⁶. Les œuvres s'inscrivent dans une économie d'exécution des desseins de Dieu et se doivent de répondre à ses attentes : dans la langue de Canaan, chère à l'auteur, elles sont une façon pour l'Église de faire voir « son regard » et de « faire ouïr sa voix » à l'Époux mystique, ainsi de faire paraître sa foi et de respecter l'union à Dieu⁹⁷. Sans être systématiquement explicitées comme telles, les œuvres sont une réponse à l'amour du Christ, en donnant l'occasion de le célébrer⁹⁸. De même que la Passion est, en qualité d'œuvre ultime, un témoignage d'amour suprême, de même l'application de l'homme à aimer le Seigneur – en l'exprimant aussi par ses œuvres – est une juste réciprocité à sa déclaration, une droite déférence.

44 Les œuvres sont une façon de vivre la fidélité à sa Parole, une façon de s'impliquer dans l'avancement de son règne. Le chrétien qui s'unit à Dieu par la foi, trouve là une manière de se donner en acte. Les œuvres s'apparentent à une mise en disposition de l'âme et du corps à Dieu. Liées, par un jeu d'écho, à une conduite de constance, de vigilance et à une façon de parfaire sa foi, elles sont
appréhendées comme une recherche de la Cité de Dieu. Les

œuvres sont d'abord une persévérance à bien faire : si elles accompagnent un travail contre la corruption qui suppose fermeté, droiture et conservation de l'enseignement reçu, les œuvres de la foi consistent à chercher Dieu, à l'invoquer et à le louer jusque dans l'épreuve qui n'est que le salaire des iniquités passées.

45 Chez Brousson, les œuvres sont conçues comme une mise en pratique de la foi, une manière d'exercer sa confiance en Dieu et d'édifier les ennemis : elles sont au cœur d'un triple engagement pour Dieu en pensées, en paroles et en actes. Par elles, en obéissance aux commandements – qui exigent de ne pas servir d'autres dieux que l'Éternel et de garder ses prescriptions en renonçant aux idoles –, doit se manifester la séparation d'avec les catholiques (« dont la doctrine renverse les fondemens du salut⁹⁹ »), et se distinguer la pureté de la religion protestante. Il ne suffit pas d'écouter la Parole, insiste Brousson, il faut la mettre « en effet¹⁰⁰ ». Il ne suffit pas non plus de connaître et de professer la Vérité, il importe d'accomplir la volonté du Maître par une foi agissante¹⁰¹. À revers de ses critiques, l'on saisit que les œuvres doivent, en témoignage de gratitude et face aux adversaires, accompagner les grâces de Dieu et honorer sa bienveillance à l'égard de ses élus¹⁰² tout en témoignant de la détermination des huguenots à préserver leur croyance.

46 En ce contexte d'oppression et dans une perspective de défense de la foi, les œuvres consistent à prendre part à la lutte contre les *méchants* en acceptant la flétrissure : « Il faut que nous prenions nôtre croix¹⁰³. » Elles assistent le combat continu auquel sont appelés les fidèles « contre la chair [= les faiblesses], contre le Monde [= la vanité et les intérêts matériels], contre le Diable [= les faux enseignements de l'Église catholique], contre la misère [= les prévarications et l'oppression], contre l'opprobre [= l'accusation d'hérésie], & contre la fureur des ennemis de la Vérité [= la persécution catholique]¹⁰⁴ ». Elles doivent servir le « parti de Dieu¹⁰⁵ », porter l'image de sa sainteté, et faire luire la foi devant les hommes pour les engager, par



la manifestation d'une piété sincère, à persévérer dans la religion protestante¹⁰⁶. En même temps qu'elles accompagnent l'exigence d'une réformation des mœurs, les œuvres consistent à agir avec ardeur pour la défense de sa croyance.

47 Dans la prédication de Brousson on trouve mention des œuvres de « justice », « d'innocence » et de « sainteté », de « piété », de « charité » qu'il distingue peu ou prou¹⁰⁷. À tour de rôle, elles font écho à la droiture, à la pureté, à la ferveur, à l'entraide. Le prédicateur livre au gré de ses sermons plusieurs éléments de définition. Par « œuvre de justice », il faut entendre tout acte et attitude tendant à la justice que Dieu commande. Chez Brousson elle recoupe une œuvre de témoignage spirituel qui exige des réformés de renoncer à la duplicité, de revenir de leurs injustices et de leur malice en se montrant loyaux à l'égard de la religion qu'ils professent et en confessant leur foi dans l'épreuve. Avec l'« œuvre de sainteté », Brousson prêche l'exercice d'une foi indemne de profanation, exempte de conciliation, et une exactitude spirituelle, jusqu'au sacrifice. Parfois définie en creux, l'œuvre de sainteté consiste à se faire le héraut de la foi huguenote en souffrant patiemment le ravissement des biens, la perte des enfants et autres maux pour la gloire de Dieu¹⁰⁸. Par « œuvre de piété », il défend une application rigoureuse des exercices de dévotion¹⁰⁹.

48 Chacune de ces œuvres doit contribuer au témoignage manifeste de fidélité à la religion réformée qui implique des actes et des comportements intègres. Recoupant les œuvres globales de la foi, qui consistent à invoquer Dieu, à profiter de ses châtiments, et à le célébrer avec chaleur, chacune d'elles a trait à un engagement. En ces temps d'oppression, les œuvres épousent le caractère d'un acte éminemment militant. Brousson leur confèrent une valeur combative gouvernée par ses exhortations à ne pas se faire infidèle à Dieu pour obéir au Prince¹¹⁰. Dans cette économie de résistance, l'œuvre de charité est le ressort d'un engagement communautaire qui, précise-t-il, consiste



à bannir « du milieu de nous » toute haine, à supporter nos défauts, à prévenir les défaillances, à se consoler, à s'instruire, à se fortifier et à se secourir mutuellement « comme étans tous les membres d'un même corps mystique, & devans tous être animez d'un même esprit¹¹¹ ». Le prédicateur pousse l'implication jusqu'à faire de chacun le pasteur de son prochain¹¹². Exhortant ses coreligionnaires à « vivre dans une parfaite concorde » et « dans une étroite union comme étant les membres les uns des autres¹¹³ », Brousson fait de la fraternité un levier de lutte et de victoire sur la désolation.

49 Sans porter atteinte à l'essence même de la doctrine réformée, mais confronté au défi d'un délitement de sa communauté, Brousson hisse les œuvres au rang d'un manifeste de foi contributif de la délivrance spirituelle. Le salut est au prix d'un combat dévotionnel auxquels les huguenots se doivent de participer pour espérer le remporter. Les effets de la politique religieuse oppressive le poussent à appuyer la tension biblique relative au rôle des œuvres pour engager les siens à former un rempart contre l'assaut catholique en insistant sur la part contributive de chacun à l'émancipation spirituelle de tous. Brousson fait des œuvres un critère d'adoption divine, un préalable à la félicité. Il les appréhende comme l'étendard d'une foi insoumise, un indicateur de la détermination des réformés à répondre de la violation des consciences qui doit faire résonner la fidélité à leur croyance et dissuader les persécuteurs.

50 Instance critique et d'exaltation de la religion, qui soutient un devoir d'amendement et un impératif de réconciliation avec Dieu, les œuvres désignent chez Brousson une conduite fervente qui relève autant d'une interprétation et d'une exécution de la Parole, que d'une manière expresse de mettre en valeur sa foi et d'exercer sa piété. Elles sont une façon de se mettre concomitamment en état d'aller vers Jésus-Christ et de se dresser spirituellement contre les adversaires. Brousson en fait la bannière d'une implication militante, à tout le moins l'une des modalités de résistance



au processus de catholicisation et de désagrégation du protestantisme.

Notes

1. BROUSSON C., *Lettres au clergé de France assemblé à Paris en l'année 1685*, Au Désert, le Sincère, 1685, lettre II (1^{er} juin 1685), p. 10.

2. CARREZ M., *Dictionnaire de culture biblique*, Paris, Desclée de Brouwer, 1993, p. 203-204 ; MILLET O., *Calvin. Un homme, une œuvre, un auteur*, Ch-Gollion, éditions Infolio, 2008, p. 193.

3. « Nous croyons que ce Grand Dieu se manifeste aux hommes par les œuvres de la Création, par sa Parole & par son Esprit » : BROUSSON C., *Pièces pieuses*, Au Désert, 1694, pièce 1 : *Confession de foi raisonnée de ceux qui prêchent en France dans les déserts & les cavernes* (décembre 1691), p. 6 (art. III). Dieu, précise Brousson, se fait connaître par ses œuvres en Jésus-Christ – « Rocher des Siècles » – par lequel il manifeste sa gloire et donne à voir ses merveilles : BROUSSON C., *La manne mystique du Désert, ou sermons prononcez en France dans les Déserts & dans les cavernes durant les ténèbres de la nuit & de l'affliction, les années 1689, 1690, 1691, 1692, & 1693*, Amsterdam, Henri Desbordes, 1695, t. I, sermon VI – *Dieu déchirant son propre Peuple* (Os 5, 14-16), p. 201.

4. Cf. BROUSSON C., *La manne mystique du Désert, op. cit.*, t. I, sermon V – *Le Dragon régnant dans l'Empire de l'Antéchrist* (Ap 13, 1-2), p. 191, 192, 193 ; BROUSSON C., *Lettres au clergé de France, op. cit.*, lettre VI (29 juin 1685), p. 14 : « Vous faites les œuvres de votre Père [le Diable] qui est meurtrier [...] & vous suivez les traces de votre Mère [la Grande Prostituée], *quy est enivrée du sang des saints, & du sang des martyrs de Jesus*, & qui continue toujours de s'en souler dans tous les lieux où elle exerce son Empire. » Sauf mention contraire, l'italique des citations est de l'auteur.

5. Cf. BROUSSON C., *La manne mystique du Désert, op. cit.*, t. II, sermon VIII – *Le Sommeil et la désolation de l'Epouse de Jesus-Christ* (Ct 5, 2-7), p. 20, 30 et sermon XIV – *Le salut pour les Fidèles persévérans* (Mt 24, 13), p. 269 ; BROUSSON C., *Relation sommaire des merveilles que Dieu fait en France dans les Cévennes & dans le Bas-Languedoc, pour l'instruction & la consolation de son Eglise desolée. Où il est parlé de ceux que Dieu y a extraordinairement suscitez en ce dernier tems pour y prêcher l'Evangile & du martyre qu'un grand nombre de ces fidèles serviteurs de Dieu y ont déjà souffert*, s. l., 1694, p. 20-21.

6. BROUSSON C., *Lettres au clergé de France, op. cit.*, lettre I (28 mai 1685), p. 3.



7. BROUSSON C., *La manne mystique du Désert*, op. cit., t. II, sermon IX – *L'endurcissement et la ruine des profanes* (Es 1, 5-7), p. 63.

8. *Ibid.*, t. II, sermon XII – *La ruine de la Jérusalem mystique & idolatre* (Ez 9, 4-7), p. 195.

9. *Ibid.*, t. I, sermon VI, p. 208-209. Voir également *ibid.*, p. 227.

10. *Ibid.*, t. II, sermon XIII, p. 205-209, 228.

11. *Ibid.*, p. 227. Sans amorcer l'analyse de l'aspect conditionnel des grâces de Dieu, notons que Brousson lève d'ores-et-déjà, autour de la qualité des œuvres, la menace d'une répudiation divine.

12. *Ibid.*, t. I, sermon III – *Les Brebis mystiques discernant les vrais Pasteurs d'avec les loups ravissants* (Jn 10, 4), p. 76.

13. BROUSSON C., *Lettres au clergé de France*, op. cit., lettre II (1^{er} juin 1685), p. 3 : par l'Écriture sainte, indique l'auteur, « l'homme de Dieu » est « formé à la justice » et « parfaitement instruit à toute bonne œuvre ». Cette considération paulinienne figure également dans la *Confession de foi raisonnée* rédigée en 1691 : BROUSSON C., *Pièces pieuses*, op. cit., pièce 1, p. 8 (art. VI).

14. BROUSSON C., *La manne mystique du Désert*, op. cit., t. II, sermon VIII, p. 71-72.

15. BROUSSON C., *La manne mystique du Désert*, op. cit., t. II, sermon XIII, p. 229-230. Semblable admonestation se trouve dans le sermon XII où le prédicateur vitupère les réformés tournant le dos au temple pour se joindre l'Antéchrist et s'adonner aux « œuvres du diable » en se prosternant devant les dieux de pâte et de fiente des catholiques romains : *ibid.*, p. 163.

16. Cf. *Ibid.*, t. I, sermon III, p. 85 et t. II, sermon XII, p. 179.

17. *Ibid.*, t. II, sermon X – *La réjection des Tièdes* (Ap 3, 15-16), p. 77-111. Ce sermon, étudié au prisme de l'œuvre apologétique de Brousson, a donné lieu à une étude historico-théologique approfondie : BERNAT Ch., *Zèle et défaut de zèle au XVII^e siècle : la réjection des Tièdes dans la prédication de Claude Brousson*, Paris, Institut Protestant de Théologie, 2011.

18. BROUSSON C., *La manne mystique du Désert*, op. cit., t. I, sermon IV – *Les Démon servis dans les idoles* (1 Co 10, 19-21), p. 155-156.

19. Brousson n'explicite que très rarement ces commandements, se contentant d'exhorter ses frères – en référence à Dt 28, 1 – à obéir aux lois de Dieu, à garder précieusement et à mettre en pratique tous ses commandements, *ibid.*, t. II, sermon IX, p. 48-49. Si l'on peut envisager qu'il renvoie à ceux prescrits en Dt 5, 6-21, il se réfère principalement au Décalogue (Ex 20, 1-17). On trouve d'ailleurs mention explicite de ces derniers au sein de ses lettres adressées au



clergé : ceux qu'il met en exergue pour légitimer la résistance des protestants auprès des autorités catholiques autant que pour démontrer la perversion du culte romain (notamment Ex 20, 3 et Mt 4, 10) sont les commandements auxquels il se réfère implicitement à l'occasion de sa dénonciation des contraventions huguenotes à la Loi. Cf. BROUSSON C., *Lettres au clergé de France*, op. cit., lettre IV (15 juin 1685), p. 2 sq.

20. Sur ces caractéristiques évoquées tantôt à travers les « mauvaises œuvres » et les « mauvaises voyes », une « mauvaise » ou « malheureuse conduite », un « mauvais train » ou un « mauvais état », cf. notamment BROUSSON C., *La manne mystique du Désert*, op. cit., t. I, sermon III, p. 96-97 ; t. I, sermon V, p. 182-183 ; t. I, sermon VI, p. 209, 224-225 ; t. II, sermon IX, p. 61-63 ; t. II, sermon X, p. 80-81, 83, 86, 93, 99-107 ; t. II, sermon XII, p. 163-166 ; t. II, sermon XIV, p. 269-270 ; BROUSSON C., *Lettres au clergé de France*, op. cit., lettre i (28 mai 1685), p. 20 ; BROUSSON C., *Pièces pieuses*, op. cit., pièce 2 : *Requête à Dieu ou Prière générale des Fidèles persécutez & massacrez en France pour le Service de Dieu* (mai 1692), p. 2-3, 4.

21. BROUSSON C., *La manne mystique du Désert*, op. cit., t. I, sermon X, p. 94.

22. *Ibid.*, t. I, sermon III, p. 75-76.

23. *Ibid.*, t. II, sermon VIII, p. 27.

24. *Epître à tous les Réformez de France, qui perseverent encore dans leur revolte* dans BROUSSON C., *Lettres et opuscules de feu Monsr. Brousson, Ministre & Martyr du St. Evangile avec un abrégé de sa vie, jusqu'au IV. Novembre 1698. qu'il scéla la Vérité par sa mort à Montpellier*, Utrecht, Guillaume vande Water, 1701, p. 215. Voir aussi BROUSSON C., *Pièces pieuses*, op. cit., pièce 2 : *Requête à Dieu ou Prière générale des Fidèles persécutez & massacrez en France pour le Service de Dieu* (mai 1692), p. 6.

25. Attributs auxquels Brousson adjoint – dans sa critique comparative des ecclésiastiques catholiques – ceux d'équité et de charité (« ardente & désintéressée »), de débonnairété et d'amour pour la paix propres à édifier et à affermir la foi du troupeau : BROUSSON C., *Lettres au clergé de France*, op. cit., lettre V (22 juin 1685), p. 6 (pour la citation), 8, 11-12, 14.

26. BROUSSON C., *Lettres aux catholiques romains. Première partie, contenant des réflexions sur les grands maux qu'on fait souffrir aux réformez, avec une naïve exposition des dogmes, du culte, du régime ecclésiastique & de la morale de la religion réformée, en forme de confession de foi, adressées par une épître particulière à Louis le Grand, roi de France & de Navarre*, Au Désert, 1687, lettre II (19 avril 1687), p. 20.



27. BROUSSON C., *La manne mystique du Désert*, op. cit., t. I, sermon V, p. 191-192.

28. *Ibid.*, t. I, sermon III, p. 85.

29. La critique au prisme des œuvres se poursuit plus loin : « Les faux Pasteurs sont appelez des étrangers, parce que leurs œuvres ne sont pas non plus conformes à la sainteté de l'Évangile, & qu'ils ne portent pas les caractères des vrais Serviteurs de Dieu. *Vous les connoîtrez à leurs fruits* dit Jesus [...] c'est-à-dire, vous les connoîtrez à leurs mensonges, à leurs parjures, à leurs perfidies, à leurs cruautés, & à leurs impiétés lors qu'ils violeront les Edits, les Traitez, les Sermons les plus solennels, qu'ils démoliront les Temples où le Vrai Dieu est servi avec pureté », *ibid.*, t. I, sermon III, p. 94-95.

30. BROUSSON C., *Lettres au clergé de France*, op. cit., lettre VI (29 juin 1685), p. 12-13.

31. Cf. BROUSSON C., *Lettres au clergé de France*, op. cit., Avertissement (non paginé) et lettre V (22 juin 1685), p. 1-2. Toutes ces lettres qui se livrent à un examen de la doctrine, du culte, de la discipline et de la morale réformée ont pour but de demander, si en bonne foi – écrit Brousson – le détail de la théologie calviniste légitime le déploiement d'une telle violence à l'égard des protestants et peut donner lieu à des traitements si cruels.

32. Sur ces points, voir notamment BROUSSON C., *La manne mystique du Désert*, op. cit., t. I, sermon II, p. 34, 35-36, 41-42, 43, 50, 52, 56 et *Id.*, *Pièces pieuses*, op. cit., pièce 1 : *Confession de foi raisonnée de ceux qui prêchent en France dans les déserts & les cavernes*, p. 12 (art. XV) et p. 16 (art. XVIII).

33. BROUSSON C., *La manne mystique du Désert*, op. cit., t. III, sermon XVI – *La perfection du salut en Jesus-Christ*, p. 82-83. Cf. aussi *ibid.*, t. III, sermon XVII – *Jesus-Christ le Pain de vie*, p. 117 : « [l'âme] trouve en son Sauveur tout ce qui lui est nécessaire pour son Salut ».

34. BROUSSON C., *Lettres au clergé de France*, op. cit., lettre II (1^{er} juin 1685), p. 11.

35. *Ibid.*, lettre III (8 juin 1685), p. 24.

36. BROUSSON C., *Lettres aux catholiques romains*, op. cit., lettre II (19 avril 1687), p. 22.

37. BROUSSON C., *La manne mystique du Désert*, op. cit., t. I, sermon VII, p. 248.

38. *Ibid.*, t. I, sermon II, p. 65.

39. BROUSSON C., *Lettres au clergé de France*, op. cit., lettre II (1^{er} juin 1685), p. 14 : « Nous estimons que nous devons vivre sobrement, mortifier nôtre chair, & renoncer à toutes nos passions déréglées. Mais



nous croyons que les peines que les Prêtres imposent à leurs pénitents, comme des conditions du salut, & comme des moyens pour apaiser la justice divine, sont des attentats à l'autorité de Dieu, qui seul a le droit d'imposer des peines. » Cf. aussi BROUSSON C., *La manne mystique du Désert*, op. cit., t. I, sermon IV, p. 122-123, 145 et 146 et *Id.*, *Pièces pieuses*, op. cit., pièce 1 : *Confession de foi raisonnée de ceux qui prêchent en France dans les déserts & les cavernes*, p. 21 (art. XX) dans laquelle le prédicateur distingue les œuvres de piété conformes à l'Évangile des offrandes en encens, cierges, concerts de musique et « autres exercices vains & corporels » des catholiques.

40. Cf. Rm 9, 31-33 et 10, 3 (pour la citation même).

41. BROUSSON C., *La manne mystique du Désert*, op. cit., t. I, sermon II – *Le Salut en Jesus-Christ seul* (Jn 14, 6), p. 66-67. Voir également *ibid.*, p. 58, 62.

42. BROUSSON C., *Lettres aux catholiques romains*, op. cit., lettre II (19 avril 1687), p. 20.

43. BROUSSON C., *Pièces pieuses*, op. cit., pièce 1 : *Confession de foi raisonnée de ceux qui prêchent en France dans les déserts & les cavernes*, p. 10-11 (art. XII).

44. BROUSSON C., *Lettres au clergé de France*, op. cit., lettre II (1^{er} juin 1685), p. 9-11. Une part substantielle du raisonnement est reprise quasi mot pour mot dans les *Lettres aux catholiques romains*, op. cit., lettre II (19 avril 1687), p. 21-22.

45. Cf. CALVIN J., *Institution de la religion chrestienne*, éd. Ph. Hamelin, 1554, chap. V, p. 191-192, chap. VII, p. 236, chap. VIII, p. 581, chap. X, p. 440-441, 443, 469, 475, 477-478, 495 ; *Confession de foi faite d'un commun accord par les Français qui désirent vivre selon la pureté de l'Évangile de notre Seigneur Jésus-Christ dite Confession de foi de La Rochelle*, 1559, art. 12, 18, 22.

46. BROUSSON C., *La manne mystique du Désert*, op. cit., t. II, sermon XI, p. 137. La perspective du Royaume exige de naître à nouveau. De l'entretien de Jésus à Nicodème, Brousson retient Jn 3, 3 : « Si quelqu'un ne naît pas de nouveau, il ne peut voir le règne de Dieu. » Cette renaissance jointe au thème de la conversion, est la condition pour entrer au royaume de Dieu (Jn 3, 5). Seul celui qui vient à la lumière et fait la Vérité sans chercher à dissimuler sa foi, mais en manifestant que ses œuvres ont été accomplies en Dieu, aura la vie éternelle (Jn 3, 16 et 3, 20-21).

47. Sur le contexte général et les représentations qui animent son homilétique de crise, je me permets de renvoyer à la mise au point récente : BERNAT Ch., *Zèle et défaut de zèle au XVII^e siècle*, op. cit., p. 31-47.



48. Voir notamment BROUSSON C., *La manne mystique du Désert*, op. cit., t. I, sermon VI, p. 227-228.
49. *Ibid.*, t. II, sermon IX, p. 45.
50. BROUSSON C., *La manne mystique du Désert*, op. cit., t. I, sermon IV, p. 227-228.
51. *Ibid.*, t. I, sermon II, p. 50 (je souligne).
52. Cf. *Ibid.*, p. 39 et 41-42 (pour la citation).
53. Brousson défend l'idée d'œuvres efficaces – prières et application des exercices de piété faisant descendre sur les fidèles les grâces célestes, *ibid.*, sermon I, p. 22. Sur l'ensemble des autres points, cf. *ibid.*, t. I, sermon III, p. 107-108 ; t. II, sermon VIII, p. 22, 25 et sermon X, p. 77-111 (notamment p. 103 où résonne Ap 2, 5 « souviens-toi d'où tu es tombé, change radicalement, et fais les premières œuvres ; autrement je viendrai à toi bientôt et j'ôterai ton chandelier de son lieu »).
54. *Ibid.*, t. I, sermon III, p. 107-108.
55. *Ibid.*, t. II, sermon VI, p. 230-231.
56. Elle ne vaut que pour les repentants, et seuls ceux qui revêtent sa justice, qui le craignent (l'aiment et l'honorent), qui obéissent à ses commandements et qui lui sont fidèles, seront épargnés : *ibid.*, t. I, sermon VI, p. 202 ; sermon VII, p. 243-244 et t. II, sermon XII, p. 168, 170, 187.
57. *Ibid.*, t. I, sermon I, p. 25 ; sermon VI, p. 217 ; sermon VII, p. 242 ; t. II, sermon VIII, p. 23 ; sermon IX, p. 41-43.
58. *Ibid.*, t. I, sermon VI, p. 227-228.
59. Cf. *ibid.*, t. I, sermon II, p. 37-38 ; sermon III, p. 114-115 ; *Épître à tous les Réformez de France, qui perseverent encore dans leur revolte* dans BROUSSON C., *Lettres et opuscules*, op. cit., p. 215-216.
60. *Ibid.*, t. I, sermon IV, p. 155-157.
61. *ibid.*, t. I, sermon XI, p. 137.
62. *Ibid.*, t. I, sermon V, p. 164 ; t. II, sermon XIV, p. 271.
63. *Ibid.*, t. II, sermon X, p. 88.
64. *Ibid.*, t. I, sermon V, p. 198-199.
65. *Ibid.*, t. I, sermon VII, p. 263-264.
66. *Ibid.*, t. I, sermon VI, p. 204, 217.
67. *Ibid.*, p. 218.



68. *Ibid.*, t. I, sermon VII, p. 258.

69. « C'est lui [Dieu] qui a toujours fait de grandes merveilles pour

délivrer aussi les Enfants de la main de leurs ennemis, & qui ne manquera point de venir à nôtre secours, pourvû que nous retournions à lui par une conversion sincère », BROUSSON C., *La manne mystique du Désert*, op. cit., t. I, sermon VII, p. 242. Cf. aussi t. II, sermon IX, p. 40.

70. *Ibid.*, t. I, sermon VI, p. 221-222.

71. *Ibid.*, t. II, sermon VIII, p. 30.

72. *Ibid.*, t. II, sermon XIV, p. 269.

73. Cf. pour exemple, *ibid.*, t. I, sermon III, p. 107-108, 114-115 ; sermon v, p. 198-199 ; sermon VII, p. 257-258, 263 ; t. II, sermon VIII, p. 36 ; sermon IX, p. 54-55 ; sermon XI, p. 137 ; sermon XIII, p. 228-229.

74. Sur cet aspect fréquent de l'homilétique protestante relative à l'épreuve, voir BOST H., « La prédication réformée francophone, XVII^e-XVIII^e siècles », *Annuaire de l'École Pratique des Hautes Études. Sciences religieuses*, t. 114 (2005-2006), p. 344, 345.

75. BROUSSON C., *La manne mystique du Désert*, op. cit., t. III, sermon XVI, p. 82 ; *Id.*, *Pièces pieuses*, op. cit., pièce 1 : *Confession de foi raisonnée de ceux qui prêchent en France dans les déserts & les cavernes*, p. 29 (art. XXIV).

76. *Ibid.*, t. II, sermon XIV, p. 268.

77. *Ibid.*, t. II, sermon VIII, p. 22.

78. *Ibid.*, t. II, sermon X, p. 84.

79. *Ibid.*, t. II, sermon XIV, p. 254 ; *Id.*, *Lettres au clergé de France*, op. cit., lettre II (1^{er} juin 1685), p. 15-16.

80. Cf. BROUSSON C., *La manne mystique du Désert*, op. cit., t. II, sermon XIII, p. 236-237 : « Il faut [...] que chacun de nous se détourne de son mauvais train... ; que nous combattions sans cesse envers Dieu par nos larmes & par nos prières ; que nous ne le laissions point jusques à ce qu'il nous ait bénis » ; sermon XIV, p. 271 : « Pierre fut par trois fois renversé... Si vous voulez donc être sauvés comme lui, il faut que comme lui vous arrachiez à vos ennemis la victoire que vous lui avez laissé remporter avec tant de facilité. »

81. *Ibid.*, t. I, sermon III, p. 107-108.

82. *Ibid.*, t. I, sermon II, p. 39.

83. BROUSSON C., *La manne mystique du Désert*, op. cit., t. II, sermon XIV, p. 269-270.

84. Sur l'ensemble de ces points, cf. *ibid.*, t. II, sermon X, p. 77, 89-91, 96, 98, 101, 110.

85. *Ibid.*, t. II, sermon XII, p. 191, 193.



86. *Lettre aux Fidèles persécutez à l'occasion des saintes assemblées* dans BROUSSON C., *Lettres et opuscules, op. cit.*, p. 194-195, 197.
87. BROUSSON C., *La manne mystique du Désert, op. cit.*, t. I, sermon IV, p. 156 ; sermon VI, p. 227.
88. Sur ces exhortations, cf. *ibid.*, t. II, sermon VIII, p. 34 et sermon X, p. 100, 102 ; *Lettre à chaque Eglise Réformée de France, qui a succombé sous la persécution, pour l'exhorter à se relever, & à donner gloire à Dieu* (10 septembre 1688) et *Epître à tous les Réformez qui perseverent encore dans leur revolte* [1692] dans BROUSSON C., *Lettres et opuscules, op. cit.*, successivement, p. 59-60 et 207, 212-215.
89. Cf. *Lettre aux Fidèles persécutez à l'occasion des saintes assemblées* [1692/1693] dans BROUSSON C., *Lettres et opuscules, op. cit.*, p. 195, 197 et *ibid.*, p. 319 (lettre du 10 avril 1698).
90. BROUSSON C., *La manne mystique du Désert, op. cit.*, t. II, sermon XI, p. 137.
91. *Epître à tous les Réformez qui perseverent encore dans leur revolte* [1692] dans BROUSSON C., *Lettres et opuscules, op. cit.*, p. 215.
92. Cf. BROUSSON C., *La manne mystique du Désert, op. cit.*, t. II, sermon VIII, p. 14 sq. et sermon X, p. 87.
93. *Ibid.*, t. II, sermon X, p. 103; sermon XI, p. 133.
94. BROUSSON C., *La manne mystique du Désert, op. cit.*, t. II, sermon X, p. 78.
95. BROUSSON C., *Lettres et opuscules, op. cit.*, p. 331 (lettre du 17 août 1698).
96. BROUSSON C., *La manne mystique du Désert, op. cit.*, t. II, sermon VIII, p. 14.
97. *Ibid.*, t. I, sermon I, P. 9, 18-21.
98. *Ibid.*, t. II, sermon VIII, p. 18, 20.
99. *Ibid.*, t. I, sermon III, p. 74-76.
100. *Ibid.*, t. II, sermon IX, p. 55.
101. *Ibid.*, t. II, sermon XI, p. 138 et sermon XIII, p. 228-229.
102. *Ibid.*, t. II, sermon IX, p. 61-63.
103. *Ibid.*, t. I, sermon III, p. 108.
104. BROUSSON C., *La manne mystique du Désert, op. cit.*, t. II, sermon XIV, p. 271.
105. *Ibid.*, t. I, sermon IV, p. 139.



106. Cette exhortation à manifester ouvertement sa foi en référence à Mt 5, 16 – comptabilisée parmi les œuvres de piété – est un leitmotiv

de la prédication de Brousson : cf. *ibid.*, t. I, sermon IV, p. 156 ; sermon VI, p. 208-209 ; t. II, sermon VIII, p. 30 ; sermon X, p. 87 ; *id.*, *Pièces pieuses, op. cit.*, pièce 2 : *Requête à Dieu ou Prière générale des Fidèles persécutez & massacrez en France pour le Service de Dieu* (mai 1692), p. 3.

107. Cf. *Ibid.*, t. II, sermon VIII, p. 30 ; sermon XIV, p. 269.

108. *Ibid.*, t. II, sermon XII, p. 186, 188-189.

109. Sans être directement taxés d'œuvres de piété, les « vrais et solides exercices de piété » que Brousson détaille dans sa *Confession de foi raisonnée* résument les actes attenants, souvent implicites dans sa prédication, qui « consistent dans la lecture ou dans l'ouïe de la Parole de Dieu, dans la méditation de ses préceptes [...], dans l'oblation que nous devons lui faire d'un cœur contrit [...], dans la pure adoration de sa souveraine Majesté, dans l'invocation de son saint Nom, dans les actions de grâces [...], dans le chant de ses loüanges [...] & dans la pure célébration des Sacremens de son Alliance » : BROUSSON C., *Pièces pieuses, op. cit.*, pièce 1, p. 21 (art. XX).

110. BROUSSON C., *La manne mystique du Désert, op. cit.*, t. II, sermon XII, p. 189.

111. *Ibid.*, t. I, sermon I, p. 26-27.

112. *Ibid.*, t. I, sermon III, p. 114 : « Que chacun de nous préne soin de son prochain. [...]. Ouï, chacun de nous doit être la garde & le Pasteur de son prochain, pour le ramener de son égarement. »

113. *Ibid.*, t. II, sermon XIII, p. 205, 226.

Auteur

Chrystel Bernat

Maître de conférences en Histoire du christianisme moderne à l'Institut Protestant de Théologie (faculté libre de Montpellier) et membre associée du Laboratoire d'Études sur les Monothéismes (UMR 8584 CNRS-EPHE). Auteur d'une thèse sur les modalités



d'affrontements entre catholiques et protestants au Grand Siècle, elle a codirigé *Énoncer/Dénoncer l'autre. Discours et représentations du différend confessionnel à l'époque moderne* (Brepols, 2012) et *Critique du zèle. Fidélités et radicalités confessionnelles, France, XVI^e-XVIII^e siècles* (Beauchesne, 2013). Ses recherches portent sur l'histoire de la ferveur et les modes de violences confessionnelles, sur les pratiques de piété militantes, l'homilétique de combat et les discours de résistance des réformés francophones des XVII^e et XVIII^e siècles.

Du même auteur

Le langage de l'émotion : protestantisme et fraternité. Les discours de consolation en temps d'épreuve (v. 1670-v.



1700) in *Les protestants à l'époque moderne*, Presses universitaires de Rennes, 2017
De l'alliance improbable à l'union interdite : coexistence et porosité des frontières confessionnelles entre catholiques et protestants en guerre, Languedoc vers 1685-vers 1715/1730 in *La coexistence confessionnelle à l'épreuve*, LARHRA, 2009
Armer les esprits. in *Protestantisme et éducation dans la France moderne*, LARHRA, 2014

© Presses universitaires de Rennes, 2013

Conditions d'utilisation : <http://www.openedition.org/6540>

Référence électronique du chapitre

BERNAT, Chrystel. *Les œuvres dans la Manne mystique de Claude Brousson : une sémiotique de l'engagement réformé sous la Révocation* In : *Les œuvres protestantes en Europe* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2013 (généré le 17 juillet 2022). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/135696>>. ISBN : 9782753569645. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pur.135696>.



Référence électronique du livre

BORELLO, Céline (dir.). *Les œuvres protestantes en Europe*. Nouvelle édition [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2013 (généré le 17 juillet 2022). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/135648>>. ISBN : 9782753569645. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pur.135648>.

Compatible avec Zotero

Les œuvres protestantes en Europe

Ce livre est cité par

Ruane, Joseph. (2021) Long conflict and how it ends: Protestants and Catholics in Europe and Ireland. *Irish Political Studies*, 36. DOI: [10.1080/07907184.2021.1877900](https://doi.org/10.1080/07907184.2021.1877900)

